



# PROCES-VERBAL DE REUNION

## COMITE DIRECTEUR DU 23 septembre 2021

---

### Présents

Président : M. DEVILLE CAVELLIN

Membres : Mme AMOURA, MM BADARELLI, CHEMIN, DELFOUR, FORNARELLI, GUETTOUFI, LEHMANN, PAREUX, THISSERANT, URGEN.

Excusés : Mme MATHIVET, MM. COULIBALY, LE FAOU, MACHRI.

Assiste : MM. ERAUD (Directeur administratif), LECOUBY (CTD\_DAP)

---

**PV du 23 septembre 2021**

**PROCES-VERBAL N° 2**

La réunion du comité directeur s'est tenue en présentiel dans le respect des mesures sanitaires

### **Ouverture de la réunion par le Président**

#### ***Retour sur le Comité de Ligue***

Le Président fait une « check-list » des mouvements de clubs cette saison :

- Création de deux nouveaux clubs futsal (Villebon Club Futsal et Make Change Football de Morangis).
- Cessation d'activité des clubs de Vauhallan FC, Football féminin Athis Paray
- Demande de mise en inactivité du club AS PTT Essonne.

Pour information, le Président énumère les points majeurs des modifications règlementaires des championnats et coupes de ligue.

- Le Président rapporte un point licences fait au 31 Août par la ligue (avant la journée des associations et avant les journées de rentrées).

Tous les districts sont sensiblement dans la même situation et la tendance est au retard dans la prise des licences.

Le District de l'Essonne compte le 23 septembre 19974 licenciés et constate le bon retour de nos jeunes licenciés du football d'animation et un fléchissement des licenciés dans les catégories jeunes à 11, senior et féminines.

Le frein actuel est surtout dû à l'obligation d'avoir un « pass sanitaire valide » pour pratiquer le football.

### **Validation du PV du 12 juillet**

Avant de valider le procès-verbal du 12 juillet, le Secrétaire Général signifie une nouvelle règle d'application sur la validation des procès-verbaux.

En effet, il est précisé dans les statuts du District que le PV du Comité Directeur doit être signé par le Président et le Secrétaire Général puis conservé et publié sur le site du District.



(Article 13.7 des statuts du District). Le PV dès qu'il est signé prend alors une valeur juridique. Plus besoin d'attendre la réunion suivante du Comité Directeur pour valider le PV et le publier.

Il en est de même pour le PV de l'Assemblée Générale.

Après avoir pu prendre connaissance du procès-verbal transmis en amont, le Secrétaire Général demande une dernière fois la validation du procès-verbal du 12 juillet 2021.

**Le Comité Directeur adopte à l'unanimité, le procès-verbal du 12 juillet 2021.**

La nouvelle procédure permettra de publier plus rapidement le Procès-Verbal.

## **Présentation et validation des comptes du District pour l'Assemblée Générale**

Le Trésorier Général remercie le Directeur et la Comptable pour leur aide sur la clôture et la présentation des arrêtés de comptes.

Pour chaque arrêté de compte, le trésorier Général donne une explication didactique et chiffrée pour chaque ligne de comptes.

Il présente le compte de résultat et le bilan au Comité Directeur, qui seront présentés à l'Assemblée Générale du 23 octobre 2021.

### **Validation du compte de résultat**

Après avoir eu les informations comme précisé ci-dessus, **le Comité Directeur valide le compte de résultat à l'unanimité.**

**Le Comité Directeur, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat au report à nouveau.**

### **Validation du Bilan**

Après avoir eu les informations comme précisé ci-dessus, **le Comité Directeur valide le bilan à l'unanimité.**

### **Présentation et validation du budget prévisionnel**

Le Trésorier Général explique et propose un budget prévisionnel pour une année classique de fonctionnement (Hors COVID).

**Après explication, le Comité Directeur valide le compte prévisionnel à l'unanimité.**

Un rapport financier sera établi et présenté aux clubs lors de l'Assemblée Générale.

## **Validation du lieu, de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.**

L'Assemblée Générale se tiendra le samedi 23 octobre 2021 de 9h à 12h à la salle Olympe de Gouge (Saint Germain les Arpajon).



**Le Comité Directeur approuve la proposition à l'unanimité.**

### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale**

L'assemblée sera scindée en deux avec une Assemblée Générale Ordinaire et une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'ordre du jour proposé au Comité Directeur est le suivant :

#### **Assemblée Générale Ordinaire**

- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président
- Présentation du quorum
- Proposition d'approbation du Rapport Moral et Sportif de la saison 2020/2021
- Proposition d'approbation du rapport Financier
- Intervention et lecture du rapport du Commissaire aux comptes
- Proposition d'approbation du budget prévisionnel saison 2021/2022
- Intervention du département Technique

#### **Assemblée Générale Extraordinaire**

- Proposition de modifications des statuts
- Présentation du quorum
- Clôture de l'Assemblée Générale

**Le Comité approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité.**

## **Relevé compte club**

Quelques clubs ont toujours leur « Compte club » débiteur après l'épuisement des relances prévues à l'article 3.8 de la RSG 2020/2021.

Un courrier recommandé sera envoyé à tous les clubs débiteurs leur informant de l'application de l'article 3.8 et suivants de la RSG saison 2020/2021 si la situation n'est pas régularisée dans un délai mentionné dans le courrier.

**Le Comité Directeur valide à l'unanimité cette décision.**

## **Nomination de membres de commission**

Proposition de deux personnes qui souhaitent intégrer des commissions.

Mme HIEGEL à la commission des statuts et règlements et Mme STASSIN à la commission départementale de discipline d'appel.

**Le comité approuve les nominations à l'unanimité.**

Mmes HIEGEL et STASSIN sont nommées pour une durée identique à la mandature du comité de direction actuel soit trois ans.



## **Demande d'entente**

Les clubs de Palaiseau et Villebon SF font une demande d'entente pour la catégorie U12/U13 avec comme club leader Palaiseau.

**La demande d'entente étant conforme à l'article 39 bis de RSG le Comité Directeur approuve cette demande à l'unanimité.**

## **Délégation pour un projet de réaménagement des bâtiments**

Dans le but d'améliorer l'accueil des clubs et d'apporter une vision « plus moderne et football » aux bâtiments du District, les élus propose d'entreprendre des travaux de réaménagement du District.

Pour cela le Comité Directeur doit donner délégation au Président pour entamer les démarches (conseils, devis, financement...).

Le Comité Directeur donne délégation à l'unanimité au Président pour l'étude des travaux.

## **Retour séminaire Comité Directeur du 03 septembre**

A l'issue du retour des divers ateliers de travail, une synthèse de ces travaux permet de retenir trois thèmes majeurs :

- Aide aux clubs
- Valorisation de notre savoir faire
- Sectorisation

## **Projet téléphonie CONECTIA**

L'objectif du projet est de remplacer notre réseau de communication et installations téléphoniques vieillissantes (15 ans) et à terme obsolètes avec le passage des lignes analogiques aux numériques.

Le District connecté à la fibre depuis quelques mois, il devient à présent opportun de changer l'ensemble des postes téléphoniques et de réaliser les travaux nécessaires.

Le réseau de communication à distance bien sollicité durant la crise sanitaire (réunion visioconférence, formation technique, webinaire...) sera ainsi amélioré et mis aux normes actuelles.

## **Modifications statutaires à présenter en Assemblée générale extraordinaire**

Le Directeur administratif présente au Comité Directeur des modifications Statutaires votées à l'Assemblée Générale de la FFF du 12 mars 2021. Elles seront proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2021 pour modifications des statuts du district.

### **Article 12.4 :**

A l'exception des Statuts et du Règlement Intérieur qui relèvent de son ressort exclusif, l'Assemblée Générale délègue au Comité de Direction sa compétence pour l'adoption et la modification des textes suivants :



- Règlement des compétitions et arbitrage
- Règlement sportif général et ses annexes
- Règlement financier

#### **Article 12.5 :**

L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication. Dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres a valeur de présence et un système de vote en ligne est mis en place.

*[Choisir l'une des deux options ci-après si les statuts autorisent, lors d'une A.G. physique, le fait de donner pouvoir à un autre club. En revanche, si cela est interdit, aucune des deux options n'est à intégrer]*

**Option A :** Par exception à l'article 12.3 des présents statuts, le fait de donner pouvoir à un autre club est interdit lors d'une A.G. dématérialisée, mais il reste néanmoins possible au Président du club de donner mandat à tout licencié de son club afin qu'il le représente.

**Option B :** Lors d'une A.G. dématérialisée, un seul et unique pouvoir donné à un autre club est autorisé.

#### **Article 14.1 :**

Un point également à modifier dans les statuts du District est celui de supprimer la fonction de « Président Délégué » au sein du Bureau Directeur.

## **Intervention de la CDA**

13 candidats ont participé à la 1<sup>ère</sup> session de formation, 12 candidats sont reçus à l'examen théorique.

Deux autres sessions de formation sont prévues avant le 31 janvier 2022.

La CDA proposera d'autres dates si nécessaire.

Les candidats formés en juin 2021 seront vus sur le terrain avant la fin novembre.

La CDA réunit le 25 et 26 septembre tous les arbitres pour une réunion de rentrée et test physique.

La plupart des arbitres ont passé leur test théorique.

D'autres dates sont proposées pour permettre aux arbitres de passer ces tests théoriques et physiques obligatoires.

La CDA constate un retard de prise de licences des arbitres cette saison pour raisons diverses (négligences, oublis, dossiers médicaux incomplets, pass sanitaire...)

## **Intervention de l'élu au CDOS**

M. Badarelli représentant du District aux réunions CDOS évoque les mêmes difficultés rencontrées par les autres comités sportifs du département, et développe les actions et démarches menées par le CDOS pour les sports essonniers (Pass-sport, Réseaux sociaux....)



Le Président remercie M. BADARELLI pour sa représentation et sa participation au sein du CDOS.

## **Intervention Technique**

En introduction, le CTD\_DAP annonce une sensible recrudescence de demande de licences chez les petits.

### ***Points sur les détections***

Début du parcours des détections départementales chez les garçons U16

Les détections U12F et U15F se dérouleront à Ris Orangis (1<sup>er</sup> tour le 29/09) à Brétigny (2<sup>ème</sup> tour le 08/10) et un 3<sup>ème</sup> tour à définir.

Les détections U14 U15 Futsal se dérouleront à Corbeil (1<sup>er</sup> tour 27/09, 2<sup>ème</sup> tour 04/10, 3<sup>ème</sup> tour 18/10)

Les détections pour l'INF Clairefontaine débuteront aux vacances de la Toussaint.

### ***Centre de perfectionnement***

- Le centre de perfectionnement pour les féminines se déroulera sur 10 dates (10 dates le mardi à Marcoussis en football extérieur et 4 dates le dimanche à Evry Futsal)

- Le centre de perfectionnement Futsal se déroulera sur 10 dates le lundi à Corbeil (club Mia Futsal)

- Le centre de perfectionnement Gardien De But (GDB) se déroulera sur 10 dates le dimanche à Brétigny.

### ***Réunions de rentrée***

- Réunion de présentation du critérium +55 ans avec mise en place de nouvelles pratiques (Foot en marchant et Footnet) le 26/09

- Réunion des responsables techniques du football animation le 27/09

- Réunion de rentrée du foot animation le 04/10 et foot féminin le 05/10.

- Réunion du Programme Educatif Fédéral (PEF° le 19/10)

### ***Journées de rentrée des écoles de foot***

#### **Garçons**

U10/U11 le 18/09

U12/U13 le 18/09

U8/U9 le 25/09

U6/U7 le 02/10

#### **Filles**

U11F le 25/09

U13F le 25/09

U9F le 02/10

### ***Foot-loisir***

Cette saison, le District a volonté de développer le football loisir et invite les clubs à créer des sessions de football loisir. Le but est d'avoir de nouveaux licenciés plus attirés par des



pratiques « loisir » que compétitions. Bon nombre de ces pratiques « loisir » peuvent être mixtes et intergénérationnelles.

- Mise en place d'un critérium +55 ans avec trois journées dédiées aux nouvelles pratiques
- Organisation de journées événementielles dans les clubs (foot en marchant, foot-net, golf foot...)
- Création de critères U14-U16-Seniors

### ***Futsal***

Cette saison, l'offre FUTSAL est élargie :

- Centre de perfectionnement U15-U15
- Critériums jeunes U6-U18
- D1 Futsal à 12 équipes cette saison
- Création d'un groupe de travail pour continuer à dynamiser le développement du futsal
- Objectif 2022-2023 création de critères futsal féminines

### ***Football féminin***

Prolongement des activités et actions conduites les saisons précédentes :

- Critériums U6F-U18F
- Centre de perfectionnement féminin
- Renouvellement et animation de la commission féminine avec des profils différents
- Accompagnement et suivi Label école de football féminine

### ***Foot animation***

Reprise des rencontres du football chez les plus jeunes avec :

- Critérium U9 Espoir
- U11 Interdistrict
- U12-U13 départementaux
- Journées événementielles (finale, JND...)
- Le district proposera également 2 journées interclubs

## **Questions/ Réponses**

### **C. BADARELLI :**

- Demande si le district peut proposer des formations PSC1 pour nos arbitres.

Les personnes intéressées par cette formation peuvent prendre contact avec la SDJES qui propose plusieurs organismes qui dispensent la formation.

### **P. PAREUX :**

Précise que la réunion du statut de l'arbitrage aura lieu le 29 septembre. Cette réunion a pour but d'alerter les clubs en infraction par rapport au statut de l'arbitrage.

### **F. CHEMIN :**

Propose de faire un clip vidéo pour faire la promotion de l'arbitrage essonnien

Revient sur les tournois d'été qui ont eu un vif succès. Cette opération est à recommencer l'an prochain.



**PRESIDENT**  
C. DEVILLE CAVELLIN

**SECRETAIRE GENERAL**  
C. DELFOUR